

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 31 août 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 31 août 2021**, à **19 h 15**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100-945, avenue Wolfe à Québec et **sous la vice-présidence de Martin Corbeil, vice-président du Conseil d'administration.**

PRÉSENCES

Martin CORBEIL — Vice-président (Teams)

Patricia BERNARD — Communauté (Teams)

Sébastien BOUCHER — Parent (Teams à 19 h 24)

Cassandra BUI — Communauté (Teams)

Magalie DESCHÊNES — Personnel professionnel (Teams)

Sonia FALARDEAU — Personnel soutien (Teams)

Émilie FOURNIER — Communauté (Teams)

Marie des Neiges GENEST — Communauté (Teams à 20 h)

Vicky LAMONTAGNE — Personnel cadre (Teams)

Guy LANGLOIS — Personnel enseignant (Teams)

Stéphane LAPIERRE — Président (Teams)

Sébastien POMERLEAU — Parent (Teams)

Nathalie SIMARD – Parent (Teams)

Claudie ST-HILAIRE — Communauté (Teams)

Geneviève BUSSIÈRES — Personnel cadre sans droit de vote (Teams)

Christian PLEAU — Directeur général (Teams)

Mélanie CHAREST — Directrice du Service du secrétariat général et des communications (Teams)

ABSENCE

Daniel LEMELIN — Directeur d'établissement

INVITÉS

Julie AUBIN — Directrice du Service des ressources matérielles

Éric BEAUPRÉ — Directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs

Josée CLOUTIER — Directrice du Service des technologies de l'information

Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines

Guillaume MÉTIVIER — Directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 31 août 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le vice-président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière du 31 août 2021.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.A. 001-21-22

Il est proposé par Guy Langlois, appuyé par Émilie Fournier d'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum;
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour;
 - 1.3. Déclaration conflits d'intérêts.
2. Intervention du public
3. Procès-verbal
 - 3.1. Séance ordinaire tenue le 22 juin 2021;
 - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance du 22 juin 2021.
4. Correspondance et documents informatifs
5. Rapports
 - 5.1. Rapport de la présidence et de la vice-présidence du Conseil d'administration;
 - 5.2. Rapport du directeur général du Centre de services scolaire des Découvreurs;
 - 5.3. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique;
 - 5.4. Rapport du Comité de vérification;
 - 5.5. Rapport du Comité des ressources humaines.
6. Affaires reportées pour prise de décision
 - 6.1. Détermination des critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs.
7. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 7.1. Budget de fonctionnement du CSSDD 2021-2022;
 - 7.2. Nomination des professionnels : Relocalisation des terrains sportifs (tramway) / Huis clos au préalable;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 31 août 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

- 7.3. Échange de parcelles de terrains avec la Commission scolaire Central Québec (Parties des lots 201 2518 et 201 2648);
- 7.4. Modification Règlement délégation de pouvoirs (contrats de berlines).
- 8. Présentation sans prise de décision – période réservée aux invités, directions de services
 - 8.1. Rapport des travaux en immobilisation de l'été 2021.
- 9. Affaires et questions diverses
 - 9.1. Période de questions et tableau des suivis;
 - 9.2. Suivi aux questions.
- 10. Dossiers à huis clos
 - 10.1. Dossier Cap Idéal.
- 11. Levée de la séance

1.3. DÉCLARATION CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune

2.0 INTERVENTION DU PUBLIC

La secrétaire générale mentionne qu'il n'y a aucune demande d'intervention du public pour la séance ordinaire du 31 août 2021.

3.0 PROCÈS-VERBAL

3.1. SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 22 JUIN 2021

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I -13.3);

C.A. 002-21-22

Il est proposé par Guy Langlois, appuyé par Vicky Lamontagne et résolu unanimement :

- 1) **DISPENSER** la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 22 juin 2021;
- 2) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 22 juin 2021 tel qu'il a été rédigé.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 31 août 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

3.2. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 22 JUIN 2021

Le directeur général du Centre de services scolaire des Découvreurs mentionne qu'il n'y a aucun suivi au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 juin 2021.

4.0 CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

La secrétaire générale mentionne qu'il n'y a aucun dépôt de correspondance et de documents informatifs.

5.0 RAPPORTS

5.1. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Martin Corbeil mentionne qu'il animera la réunion de ce soir bien que Stéphane Lapierre soit présent.

À cet effet, Stéphane Lapierre explique que pour une raison de santé, la vice-présidence prendra le relais ce soir et le tout sera à réévaluer au cours des prochaines semaines.

Stéphane Lapierre mentionne que, depuis le dernier Conseil d'administration, il a accompagné Madame Paquin dans le boisé De Rochebelle afin de discuter de l'avenir de ce dernier, cette dame étant intervenue à plusieurs reprises dans les années passées afin de protéger ledit boisé.

Ce dernier réitère qu'il apprécie que les membres lui écrivent personnellement pour discuter notamment du fonctionnement du Conseil d'administration, ceci permettant d'assurer une amélioration continue dudit fonctionnement.

Finalement, Martin Corbeil confirme qu'il a pris connaissance des derniers sondages de la séance du 22 juin dernier.

5.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS

Christian Pleau mentionne aux membres du Conseil d'administration qu'il a déposé, sur la plateforme de gouvernance, les priorités de chacun des services pour l'année scolaire 2021-2022. Il explique que ce document est déposé à chaque début d'année afin de lancer la

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 31 août 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

nouvelle année scolaire et qu'il est aussi présenté à l'ensemble des gestionnaires du Centre de services scolaire des Découvreurs lors de la Table du directeur général en août.

À ce sujet, il comprend que chacun des membres a pris connaissance de ce document, mais il souhaite tout de même porter à l'attention de ces derniers, des dossiers qui seront plus sensibles cette année autant pour les parents que pour le personnel du Centre de services scolaire des Découvreurs :

- Une directive provisoire de télétravail entrera en vigueur cette année. Cependant, Christian Pleau mentionne qu'au terme de la pandémie cette directive deviendra une politique et que le Conseil d'administration sera sollicité à ce sujet;
- La proactivité du Centre de services scolaire quant à la qualité de l'air et la qualité de l'eau bien que ce dernier soit tributaire des directives du MEQ dans ces dossiers;
- Les travaux auprès de nos infrastructures;
- L'organisation scolaire dont notamment les aires de desserte, les critères d'inscription et les transferts d'école.

Finalement, Christian Pleau cède la parole à Éric Beaupré, directeur des Services éducatifs, afin d'informer les membres du Conseil d'administration quant à la situation sanitaire actuelle qui gouvernera l'entrée scolaire de la semaine prochaine et plus précisément, la gestion des cas de Covid-19 dans nos établissements.

5.3. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Martin Corbeil mentionne que le Comité de gouvernance et d'éthique n'a pas tenu de réunion durant la période estivale 2021 et que la prochaine rencontre se tiendra tôt en septembre afin de préparer la formation à offrir aux présidents des Conseils d'établissement quant à la formation obligatoire de leurs membres.

5.4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Martin Corbeil mentionne au nom de la présidente de ce Comité que la prochaine réunion du Comité de vérification sera le 7 septembre prochain.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 31 août 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

5.5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Magalie Deschênes mentionne que le Comité des ressources humaines n'a pas tenu de réunion durant la période estivale 2021.

6.0 AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

6.1. DÉTERMINATION DES CRITÈRES ET MODALITÉS POUR L'ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT la résolution portant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs au regard de la détermination des critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 003-21-22;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration du 22 juin 2021 portant le numéro C.A. 092-20-21 exposant la volonté des membres de prendre en considération, pour l'année scolaire 2021-2022, la planification des lancements de consultation;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration du 22 juin 2021 portant le numéro C.A. 092-20-21 exposant la volonté des membres de discuter à nouveau du calendrier des travaux du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs pour l'année scolaire 2021-2022 lors de la séance de ce jour;

C.A. 003-21-22

Il est proposé par Martin Corbeil, appuyé par Vicky Lamontagne et résolu unanimement :

- 1) **PRENDRE** acte des dossiers suivants à prendre en considération pour l'année scolaire 2021-2022 pour l'élaboration du calendrier des travaux du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs qui demeure à l'entière discrétion de la présidence et de la direction générale :

- a) La planification des lancements en consultation;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 31 août 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

- b) Que la grille d'évaluation du directeur général soit prête pour la séance du Conseil d'administration du 22 février 2022.

7.0 AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

7.1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CSSDD 2021-2022

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3);

CONSIDÉRANT que l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) stipule que le Centre de services scolaire approuve le budget des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT que l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3) prévoit que le Centre de services scolaire des Découvreurs doit adopter et transmettre au ministre, avant la date et dans la forme que ce dernier détermine, son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire suivante;

CONSIDÉRANT que l'article 278 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3) prévoit que le Centre de services scolaire des Découvreurs doit, avant d'adopter son budget, donner un avis public d'au moins 15 jours qui indique la date, l'heure et le lieu de la séance du Conseil d'administration à laquelle sera examiné ledit budget;

CONSIDÉRANT que le budget d'investissement pour l'année 2021-2022 a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 30 mars 2021, résolution portant le numéro C.A. 056-20-21 et déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 004-21-22;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit un déficit autorisé d'exercice de 71 264 \$;

CONSIDÉRANT que la période de pandémie amène une incertitude quant aux dépenses anticipées ainsi qu'une incertitude concernant le plein financement de nos écoles à mandats régionaux;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié dans le journal local et sur le site internet en date du 14 juillet 2021 et déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 004-21-22;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 31 août 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

C.A. 004-21-22

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Marie des Neiges Genest et résolu unanimement :

- 1) **ADOPTER** le *Budget de fonctionnement du Centre de services scolaire des Découvreurs pour l'année 2021-2022* prévoyant des revenus de 192 351 753 \$ et des dépenses de 192 423 017 \$, selon le document déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 004-21-22;
- 2) **APPROUVER** le budget des écoles, des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes au montant de 29 014 987 \$, lequel montant est déjà inclus au montant global du budget établi à 192 423 017 \$ selon le même document visé au paragraphe deux (2) et déposé au soutien des présentes;
- 3) **TRANSMETTRE** le *Budget de fonctionnement du Centre de services scolaire des Découvreurs pour l'année 2021-2022* au ministre de l'Éducation.

7.2. NOMINATION DES PROFESSIONNELS : RELOCALISATION DES TERRAINS SPORTIFS (TRAMWAY) / HUIS CLOS AU PRÉALABLE

C.A. 005-21-22

Il est proposé par Stéphane Lapierre, appuyé par Sébastien Boucher et résolu unanimement :

- 1) **DÉCRÉTER** un huis clos.

C.A. 006-20-21

Il est proposé par Émilie Fournier, appuyée par Sébastien Boucher et résolu unanimement.

- 2) **LEVER** le huis clos.

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement sur les contrats de service des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1, r.4);

CONSIDÉRANT la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* (C.T. 215340);

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 31 août 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT les *Règles relatives à l'approvisionnement en biens et services et à l'octroi des contrats de la Commission scolaire*, adoptées par la résolution C.E. 058-10-11 et son amendement C.E. 074-15-16;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° 21000001 paru sur le système électronique d'appel d'offres pour les services professionnels d'architecture du paysage, de génie civil et de génie électrique liés à la construction pour la relocalisation des terrains sportifs et travaux connexes à l'École secondaire De Rochebelle;

CONSIDÉRANT le rapport du Comité de sélection faisant état de leur recommandation à la suite de l'analyse des soumissions reçues, lequel rapport est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 007-21-22;

C.A. 007-21-22

Il est proposé par Cassandra Bui, appuyée par Sébastien Boucher et résolu unanimement :

- 1) **RETENIR** la firme ayant obtenu le meilleur pointage soit, la firme Stantec pour les services professionnels d'architecture du paysage, de génie civil et de génie électrique liés à la construction pour la relocalisation des terrains sportifs et travaux connexes à l'École secondaire de Rochebelle;
- 2) **AUTORISER** le directeur général à signer le contrat de service avec la firme retenue.

7.3. ÉCHANGE DE PARCELLES DE TERRAINS AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE CENTRAL QUÉBEC (PARTIES DES LOTS 201 2518 ET 201 2648)

CONSIDÉRANT le projet de démolition de l'École St-Vincent de la Commission scolaire Central Québec et la reconstruction d'une nouvelle école secondaire sur ce même site;

CONSIDÉRANT la demande de la Commission scolaire Central Québec d'échanger une parcelle de terrain afin de créer une limite de lot plus linéaire au sud du centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs et d'optimiser l'usage du site pour la nouvelle construction;

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 31 août 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

CONSIDÉRANT que sur la parcelle de terrain à acquérir toutes les infrastructures hors-sol et souterraines existantes devront être complètement enlevées et disposées hors du site, qu'une vérification environnementale du sol devrait être réalisée par une firme spécialisée en pareille matière et qu'un rapport attestant qu'aucune contamination des sols n'est présente devra être remis au Centre de services scolaire des Découvreurs;

CONSIDÉRANT les superficies de terrains équivalentes à échanger;

CONSIDÉRANT que les plans de réaménagements sont à convenir avec la Commission scolaire Central Québec;

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses de réaménagement requises sur le terrain et sur la portion de terrain à acquérir du Centre de services scolaire des Découvreurs et de tous les frais inhérents à cet échange de terrains seront à la charge de la Commission scolaire Central Québec;

CONSIDÉRANT l'autorisation à obtenir du ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT les recommandations à recevoir de la Société québécoise des infrastructures dans les transactions immobilières;

CONSIDÉRANT qu'au moment opportun, une résolution du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs sera nécessaire pour compléter la transaction;

C.A. 008-21-22

Il est proposé par Sébastien Pomerleau, appuyé par Sonia Falardeau et résolu unanimement :

1) AUTORISER à donner un avis d'intention favorable à la Commission scolaire Central Québec à un échange de terrains équivalent sur le site actuel du centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs et de l'École St-Vincent dont les deux terrains sont contigus (parties des lots 201 2518 et 201 2648).

7.4. MODIFICATION AU RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE CERTAINES FONCTIONS ET CERTAINS POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES DÉCOUVREURS

Le 10 novembre 2020, le Conseil d'administration par la résolution portant le numéro C.A. 010-20-21 adoptait son tout premier *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du*

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 31 août 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs (ci-après mentionné, le « *Règlement* »).

Le Conseil d'administration était conscient qu'à la suite de sa première année de vie, ledit *Règlement* puisse nécessiter certains changements. À cet effet, la direction générale souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration la disposition 16.1 du *Règlement* au regard des contrats de berlines du Centre de services scolaire des Découvreurs.

Lorsque nous examinons le *Règlement* à son article 16.1, la détermination, les conditions d'accessibilité au transport de même que les coûts et modalités appartiennent au Conseil d'administration. Ainsi, nous soumettons à l'attention des membres du Conseil d'administration que le transport de certains élèves, compte tenu de l'endroit où sont dispensés les services éducatifs qu'ils requièrent, ne peut être économiquement effectué par autobus ou minibus. Le Centre de services scolaire utilise alors, dans ces cas, des berlines (minifourgonnettes).

Bien que ces contrats puissent se qualifier au sens de l'article 16.1 du *Règlement*, la direction générale expose que ces contrats sont plutôt de l'ordre des contrats de service visés par les articles 14.11 et 14.13 dudit *Règlement*.

CONSIDÉRANT qu'à l'époque du conseil des commissaires, le Comité exécutif entérinait les contrats de berlines;

CONSIDÉRANT La valeur peu élevée de ces contrats (approximativement 20 000 \$);

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs* autorise déjà une délégation de pouvoir pour les contrats de service à la direction générale et aux directions de services, et ce, en fonction de la valeur du contrat;

CONSIDÉRANT le principe de subsidiarité;

C.A. 009-21-22

Il est proposé par Vicky Lamontagne, appuyée par Cassandra Bui et résolu unanimement :

- 1) **ADOPTER** l'amendement proposé à l'article 16.1 au *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs* déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 00921-22 et d'y ajouter ce qui suit:

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 31 août 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

- c) « **16.1 Déterminer les conditions d'accessibilité au transport de même que les coûts et modalités excluant les contrats de transport par berlines : CA »** »
-

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS

Il est proposé par Sébastien Pomerleau et adopté à l'unanimité, d'amender la proposition principale afin d'y inscrire la modification de l'article 16.1 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs* en note de bas de page en mentionnant qu'il s'agit de la portion du coût des contrats de berlines.

8.0 PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION – PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES

8.1. RAPPORT DES TRAVAUX EN IMMOBILISATION DE L'ÉTÉ 2021

Julie Aubin, directrice du Service des ressources matérielles mentionne aux membres du Conseil d'administration qu'un rapport des travaux en immobilisation pour l'été 2021 a été déposé sur la plateforme de gouvernance scolaire pour leur information.

9.0 AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

9.1. PÉRIODE DE QUESTIONS ET TABLEAU DES SUIVIS

Les membres du Conseil d'administration sont invités à poser leurs questions.

9.2. SUIVI AUX QUESTIONS

Aucun suivi.

10.0 DOSSIERS À HUIS CLOS

10.1. DOSSIER CAP IDÉAL

C.A. 010-21-22

Il est proposé par Cassandra Bui, appuyée par Sonia Falardeau et résolu unanimement :

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 31 août 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

1) **DÉCRÉTER** un huis clos.

C.A. 011-20-21

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Magalie Deschênes et résolu unanimement :

1) **LEVER** le huis clos.

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE


C.A. 012-21-22

Il est proposé par Magalie Deschênes, appuyé par Patricia Bernard et résolu unanimement de lever la séance ordinaire du Conseil d'administration du 31 août 2021.

Il est 21h 59,

Le président,

La secrétaire générale,



Stéphane Lapierre



Mélanie Charest